

Amélie de MONTCHALIN
Députée de l'Essonne
6^{ème} circonscription

Paris, le 18 février 2019

Chère Madame,
Cher Monsieur,

Accélérer le développement de l'épargne salariale est un moyen efficace et concret d'agir pour une meilleure valorisation du travail et pour le pouvoir d'achat des salariés.

Alors que ce développement était jusqu'à présent freiné par le coût important du forfait social pour les entreprises et par la complexité des accords d'intéressement et de participation à mettre en place, je tenais à vous informer personnellement des avancées positives et concrètes que nous avons votées et qui sont entrées dans la réalité en ce début d'année.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le coût de ces dispositifs pour les entreprises est considérablement allégé grâce à la suppression du forfait social (la contribution patronale de 20%) sur l'intéressement (pour les entreprises de moins de 250 salariés) ainsi que sur la participation et l'abondement employeur (pour les entreprises de moins de 50 salariés).

Afin d'aider les entreprises à négocier et mettre en place des accords d'épargne salariale, notamment dans des entreprises ne disposant pas d'un conseil juridique, deux imprimés-types ont été conçus par le ministère du Travail.

Je souhaitais vous les adresser par ce courrier.

Je vous encourage à vous en saisir afin de contribuer au développement de l'épargne salariale au bénéfice des salariés et de la vie de votre entreprise.

Je vous invite enfin, si vous le souhaitez, à consulter le dossier complet réalisé par le ministère du Travail en suivant ce lien <https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/l-epargne-salariale/>

Je sais pouvoir compter sur votre engagement. Vous pouvez compter sur le mien.

Bien fidèlement,

*Vous êtes les maillons essentiels de
notre économie et société : partageons
largement avec les Français vos
réussites !*



Amélie de Montchaline
Députée de l'Essonne